

Recrutement & Formation

16/06/2020



Quels sont les objectifs de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ?

« L'audace, c'est transformer le réel pour se donner les moyens de saisir toutes les potentialités des mutations à venir. Alors que 50% des emplois seront profondément transformés dans les dix ans à venir, cela passe plus que jamais par un accès plus simple, plus rapide et plus juste à l'atout majeur du XXIe siècle : les compétences. »

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail

Dans un contexte de mutations profondes des usages et des technologies, la formation et l'évolution des compétences sont au cœur des nouveaux enjeux liés à l'employabilité.

Pour l'individu, il s'agit avant tout de décider de son avenir professionnel, quelle que soit sa situation de départ, de favoriser l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.

Pour les entreprises, cette Loi est l'opportunité de se doter des meilleures compétences pour porter leur croissance et l'innovation dans des secteurs d'avenir.

Les dispositifs sont nombreux et permettent l'intégration de collaborateurs performants, formés pour répondre à ces objectifs.

Comment bénéficier des avantages de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ?

Les aides au recrutement, lorsqu'elles sont suivies de formation, sont très importantes pour l'employeur. Les deux dispositifs phares étant le contrat d'alternance et le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Face à ce constat, M2i Formation accompagne les équipes recrutement/formation (responsable formation, responsable des ressources humaines, recruteur interne...) pour leur permettre d'obtenir des financements optimisés, en vue de favoriser une bonne intégration dans l'entreprise.

Notre programme présente en détail les 21 dispositifs d'aide à l'embauche et comprend un accompagnement post

formation de 6 mois :

Les dispositifs d'aide de Pôle Emploi (accompagnés des formations prises en charge par votre OPCO) :

- Les aides européennes
- Les aides du département
- Les aides de la région
- Les aides de l'AGEFIPH